

# PACK AGE ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



La loi AGEC (loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) a pour objectif d'accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Trois objectifs sont fixés par le premier décret d'application 3R (2021-2025) :

**-20% de réduction** des plastique à usage unique (dont la moitié obtenus par recours ou réemploi/ réutilisation)

**100% de réduction** des emballages en plastiques à usage unique « inutiles »

**Filière recyclage** opérationnelle pour tous les emballages en plastique çà usage unique.

## NOS SERVICES :

### 1. VEILLE RÉGLEMENTAIRE :

Identification parmi la production législative, des textes applicables à l'entreprise et étude du positionnement de l'entreprise face aux exigences réglementaires

### 2. DIAGNOSTIC EMBALLAGE :

**État des lieux** et **cartographie** du système d'emballage et définition d'un plan d'action 3R

**Réduire** : Suppression de certains emballages/ éléments d'emballages, réduction du poids, de l'épaisseur ou du volume de l'emballage, optimisation de la logistique

## Votre interlocuteur



**Justine GATEAUX**

*Chef de projet*

Tél : 03.83.44.08.79 | 06.73.01.24.80

Email : justine.gateaux@iaa-lorraine.fr

## + Les avantages



Externalisation de la veille réglementaire emballage



Un diagnostic emballage sur l'ensemble de votre parc d'emballage avec apport de différentes pistes sur la stratégie 3R afin de se mettre en conformité avec la réglementation en fonction des échéances



Un diagnostic écoconception avec ACV pour réaliser des choix d'emballage éclairés en minimisant l'impact environnemental

**Réutiliser** : solution de réemploi de l'emballage

**Recycler** : réincorporation de matières recyclées dans l'emballage, écoconception de l'emballage pour améliorer sa recyclabilité

### 3. DIAGNOSTIC ECOCONCEPTION ET ACV :

**Amélioration** de la performance environnementale des produits grâce à une évaluation environnementale de ceux-ci

### 4. PLAN DE PRÉVENTION ET D'ÉCOCONCEPTION :

**Accompagnement** à la réalisation du plan de prévention et d'écoconception (obligatoire depuis le 1er janvier 2023)

## Nos tarifs :

Nous consulter

Financé par



**bpi**france